

CONSEIL MUNICIPAL

15 novembre 2016

PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2016

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER (*jusque 19h45*), Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE (*jusque 20h30*), Daniel HOAREAU (*jusque 20h30*), Sylvie SIGOT (*jusque 20h30*), Roselyne RAVARD (*jusque 20h30*), Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Nicole PERLY, ayant donné pouvoir à Patricia MARTIN.

Absents :

Christine CABEZAS

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2016

2 – Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal

2 – Projets de délibérations

3 – Informations

4 – Questions diverses

▶ **Christian DUMAS**

Indique que Mme Jenny OLLIVIER sera amenée à partir vers 20h pour assister à l'écran d'idée de ce soir. Sur le thème du respect, le film « la guerre des boutons » sera projeté. Il lui laisse la parole.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Indique que dans le cadre de la manifestation des droits de l'enfant le 20 novembre, le service jeunesse et le CCAS organisent du 9 novembre au 20 novembre plusieurs manifestations autour des droits de l'enfant et de la notion de respect. Un jeu de piste, pour les enfants et les parents, est organisé toute la semaine par l'accueil de loisirs avec des mots à trouver dans toute la ville. Le 18 novembre au soir, une veillée sera organisée à la salle des fêtes par le centre de loisirs et les accueils périscolaires des écoles. Ce soir, il y a donc un écran d'idées avec la projection du film « la guerre des boutons », qui sera suivi d'un débat avec 3 intervenantes sur le thème du respect. Elle précise que la journée des droits de l'enfant est le 20 novembre.

1 – Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2016

▶ **Philippe GOUGEON**

Remarque que le PV est bien rédigé et il remercie ceux ou celles qui l'ont fait. Mais il remarque aussi que, contrairement aux PV précédents où les interventions étaient reproduites intégralement, dans celui-ci, on expurge certains passages.

Il est ici fidèle à l'esprit des propos, certes, mais cette façon de faire prête le flanc à l'interprétation des interventions, et il le regrette.

Pour éviter cela et le travail un peu astreignant, il transmet, depuis que M. Ait Benali le lui avait demandé, les textes de leurs principales interventions.

Elles étaient effectivement reproduites. Il souhaite qu'elles continuent de l'être intégralement.

Les PV des Conseils municipaux ne sont pas des documents secondaires. Ils sont la mémoire des débats de la commune. C'est important.

Par ailleurs, il y a deux passages qui deviennent obscurs pour qui n'a pas assisté au Conseil :

- page 3 : on ne sait pas sur quoi porte la question et la réponse donnée
- page 10 : la précision de B. Coquand.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que la rue de la Mairie sera précisée sur le PV et par rapport à la CAF, celle-ci exigeait à l'époque que l'intégralité des accueils de loisirs soient regroupés en un seul et même lieu.

Il confirme à M. Gougeon que l'intégralité de ses interventions seront reprises.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications.

2. Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil municipal

DC.16.009 - Marché relatif à la mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant l'extension de l'école Emilie Carles à Ingré

Claude FLEURY expose :

Une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 08 février 2016 relative à la mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant l'extension de l'école maternelle Emilie Carles à INGRE. Deux entreprises ont remis une offre dans les délais :

- QUALICONSULT pour un montant de 2 640.00€
- APAVE pour un montant de 2 835.00€

Le critère retenu pour le jugement des offres étant le critère Prix, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de QUALICONSULT.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

DC.16.010 - Marché relatif à la mission de contrôle technique concernant l'extension de l'école Emilie Carles à Ingré

Claude FLEURY expose :

Une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 08 février 2016 relative à la mission contrôle technique concernant l'extension de l'école maternelle Emilie Carles à INGRE. Trois entreprises ont remis une offre dans les délais :

- QUALICONSULT pour un montant de 7 200.00€
- BUREAU VERITAS pour un montant de 5 200.00€
- SOCOTEC pour un montant de 6 760.00€

Le critère retenu pour le jugement des offres étant le critère Prix, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de BUREAU VERITAS.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

DC.16.011 - Marché relatif aux travaux d'extension de l'école Emilie Carles à Ingré

Claude FLEURY expose :

Une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 19 mai 2016 concernant les travaux d'extension de l'école Emilie Carles à INGRE.

Il a été constitué de 9 lots :

LOT N°1 : DESAMIANTAGE, DEMOLITION ET GROS ŒUVRE
LOT N°2 : ETANCHEITE SUR BACS ACIERS
LOT N°3 : OSSATURE ET HABILLAGE DE FACADES
LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES
LOT N°5 : MENUISERIES INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS
LOT N°6 : REVETEMENTS DES SOLS ET FAIENCES
LOT N°7 : PEINTURES
LOT N°8 : ELECTRICITE CFO CFA
LOT N°9 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE

Vingt-huit entreprises ont remis une offre dans les délais.

Compte tenu de l'objet du marché, les plis ont été analysés suivant les critères ci-après :

- Prix des prestations pour 40%
- Valeur technique pour 60%

Après analyse, les offres ci-dessous sont les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

N° LOT	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET	Montants HT	Prestations exécutées
1	BATIMENT MALARD – 2733 route de Sandillon – 45560 SAINT DENIS EN VAL	161 972.42 €	DESAMIANTAGE, DEMOLITION ET GROS OEUVRE
2	Art.Ca.Vic ETANCHEITE BARDAGE - 100 Rue Clos Pasquies, 45650 Saint-Jean-le-Blanc	50 581.65 €	ETANCHEITE SUR BACS ACIERS
3	COGECHEM - 172 Bis Rue Paul Doumer, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	145 245.76 €	OSSATURE ET HABILLAGE DES FACADES
4	MPO FENETRES – Parc d'Activité du Londeau – 61009 ALENCON	80 066.86 €	MENUISERIES EXTERIEURES

5	INOVA CENTRE – 200 rue du Faubourg Bannier – 45000 ORLEANS	63 679.58 €	MENUISERIES INTERIEURES, CLOISONS, DOUBLAGES ET PLAFONDS
6	GAUTHIER SAS – 3 rue JB Corot ZA Les Montées – 45073 ORLEANS	29 203.23 €	REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCES
7	ASSELIN - 290 Rue des Charmes, 45590 Saint-Cyr-en-Val	24 383.89 €	PEINTURES
8	ELICAUM - 37 Rue Alphonse Desbrosse, 45450 Fay-aux-Loges	34 664.00 €	LELECTRICITE CFO-CFA
9	NEANT – DECLARATION SANS SUITE		CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE

La consultation relative au lot n°9 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général car il a été noté une insuffisance de concurrence. Cette consultation sera relancée le 5 octobre 2016.

► **Pascal SUDRE**

Demande une précision sur la page 3, lot 8, à savoir la signification de CFO CFA.

► **Christian DUMAS**

Répond que CFO c'est tout ce qui concerne l'énergie électrique c'est-à-dire à la fois la distribution et l'éclairage, et que CFA c'est ce qu'on appelle le courant faible c'est-à-dire tout ce qui est téléphonie, visioconférence..

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

DC.16.012 - Marché relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les membres de la centrale d'Achat APPROLYS

Claude FLEURY expose :

Le groupement d'intérêt APPROLYS a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture de produits d'entretien ménager aux membres d'APPROLYS.

L'accord cadre est constitué de 2 lots :

- **LOT N°1** Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS situés sur les départements du Cher, de l'Indre et du Loiret : Marché subséquent 1
- **LOT N°2** Fourniture et livraison de produits d'entretien ménager pour les membres de la centrale d'achat APPROLYS situés sur les départements de l'Eure et Loir, du Loir et Cher et de l'Indre et Loire: Marché subséquent 1.
-

La Ville d'Ingré a souscrit au **LOT N°1** uniquement.

Le **LOT N°1** a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE	RABAIS CONSENTIS SUR TARIF PUBLIC HORS BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
FICHOT HYGIENE	45%

L'exécution du marché subséquent à bons de commande débute le 21 juin 2016 et ce jusqu'au 30 avril 2017. Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

DC.16.0013 - Demande de subvention FIPDR 2016 protection des locaux dans le cadre de l'appel à projet pour la sécurisation des écoles auprès de la préfecture du Loiret

Arnaud JEAN expose :

Cette délibération fait suite à l'application d'une circulaire de la préfecture de remplir un certain nombre de conditions concernant l'accès sécurisé aux écoles suite aux derniers événements survenus en France. Face aux investissements importants, la préfecture propose une prise en charge de travaux ; Pour les écoles d'Ingré, la somme totale des travaux de sécurisation périmétrique est évaluée à 14 347€. Une demande de subvention à hauteur maximum, soit 80% du budget total possible c'est-à-dire pour un montant de 11 478€, a été déposée.

► **Philippe GOUGEON**

Constate que les autorités nationales se préoccupent, à juste titre dans les temps que nous vivons, des questions de sécurité des biens et des personnes.

Cette délibération en est un élément : Obligation de sécuriser les entrées des établissements scolaires. De même les établissements se sont vus rappeler leurs nécessités d'organiser des exercices d'évacuation, les élèves doivent être formés aux premiers secours...etc...

Partout des mesures spécifiques sont prises.

Peu à Ingré !

Là, c'est parce que la commune a l'obligation de réaliser cette sécurisation qu'elle s'y soumet.

Pourtant il redit que des incivilités nombreuses se produisent à Ingré, comme dans les autres communes.

Cambriolages nombreux, parfois en pleine journée, récemment à La Claye, aux Bleuets, dans la zone industrielle Ingré-St Jean de la Ruelle, dégradations sur les équipements publics, comportement très tendancieux, voire dangereux (récemment homme ivre dangereux : République du Centre du 15 octobre 2016, jeux dangereux avec des engins de chantier, rassemblements suspects, nuisances sévères rue Frédéric Chopin).

Or, Ingré lui semble spécialement exposée car elle représente une exception : dans une commune de 8200 habitants où se trouvent deux écoles, un collège et un lycée.

Il demande donc de nouveau que soit étudiée l'installation de caméras de protection, comme c'est le cas dans toutes les autres communes des environs.

Il note que 20 caméras supplémentaires sont installées à La Chapelle, que de nouvelles vont l'être à St Jean de la Ruelle, qu'il y en a à Ormes. Rien à Ingré !

Pour lui, le Maire a dit avoir déjà traité la question et finalement il a accepté l'armement de la police des transports, mais dans le contexte actuel, ce sont des mesures insuffisantes.

Les caméras, contrairement à ce que le Maire semble croire sont sûrement efficaces. Il relève dans la République du Centre une déclaration récente du Maire de St Denis en Val à propos de l'installation de caméras sur sa commune. St Denis en Val n'est pas plus exposée qu'Ingré il lui semble. Il dit :

« On avait des problèmes un peu partout, de squat, de fumettes, de dégradations. Du jour au lendemain, ça s'est réglé ». C'est peut-être un peu optimiste, mais cela dit quelque chose.

Et puis, il faudrait interroger les policiers de la Commune pour savoir s'ils aimeraient être armés.

► **Christian DUMAS**

Répond que cette intervention dépasse le cadre de la présentation de cette délibération. La commune va réaliser des travaux de sécurité sur les groupes scolaires et M. GOUGEON a évoqué le fait qu'elle les réalise car elle en y était contrainte par l'Etat. Il indique que le collège réalise désormais des filtrages, des opérations d'évacuation parce qu'il y est contraint par l'Etat. Ce ne sont pas les services de l'Etat qui l'ont contraint mais ce sont les événements récents qui ont conduit à envisager ce genre de mesure et c'est avant tout l'objet même de ces directives du Ministère de l'Intérieur.

Sur un contexte plus général, il ne peut pas laisser dire certains propos par rapport à l'augmentation d'incivilité et de délinquance. Les chiffres en terme de cambriolage que M. GOUGEON évoque, sont identiques depuis 12/14 ans, soit 6/7 par mois ce qui est déjà trop. Il ajoute que l'installation de caméras de surveillance est sans effet avec 72 kms de routes communales, avec le nombre de lotissements, avec 3500 pavillons.

Si Ingré se compare à d'autres communes, comme la Chapelle Saint Mesmin qui elle est équipée d'un système de vidéo surveillance, les chiffres sont les mêmes.

Il n'est pas persuadé également que l'armement de la Police Municipale ait pour effet d'éviter l'ivresse publique citée précédemment.

La réponse de tout cela n'est pas l'armement de la Police Municipale mais la prévention faite en lien avec les écoles, la présence d'un éducateur de rue, la présence des policiers municipaux à des endroits spécifiques.

La réponse du « tout-caméra, tout armement » ne résout pas ce type de problème.

Malgré l'optimisme de M. MARTINET, il n'est pas persuadé qu'il n'y ait pas dans les prochains mois, malgré la présence de caméras et vu l'étendue de Saint Denis en Val, quelques cambriolages également.

Ce n'est pas parce qu'on refuse l'armement de la police municipale, qu'on se désintéresse des problèmes de sécurité. Ceux-ci sont abordés de façon différente.

Concernant les écoles, elles vont être équipées de système d'interphone qui permettra à des parents de pouvoir pénétrer dans l'école après avoir sollicité l'autorisation du directeur, et de système d'alarmes pour évacuer si nécessaire.

► **Pascal SUDRE**

Souhaite revenir sur la délibération et avoir des précisions sur les travaux. Il demande si l'idée d'interphone c'est pour pouvoir accéder à l'école ou si c'est pour avoir un principe de flux des enfants et des parents limité dans un passage avec des barrières. Ya-t-il autre chose derrière cela de manière plus globale ?

► **Arnaud JEAN**

Répond qu'il y a effectivement un interphone avec digicode pour les accès et un système d'ouverture sur les grilles extérieures (des loquets).

Il dit que ce que cite M. SUDRE est un vrai souci car d'un côté il y a les demandes de l'État qu'il faut appliquer mais il y a aussi la capacité qu'ont les enseignants à pouvoir répondre à ces obligations. C'est-à-dire qu'un directeur quand il n'est pas en décharge, est dans sa classe et comment va-t-il faire pour regarder sur le digicode qui vient de sonner, comment va-t-il faire pour laisser seuls les enfants pour s'y rendre.

Les services techniques ont beaucoup travaillé avec le service éducation pour faire en sorte de trouver des solutions qui à la fois respectent ce qui est imposé mais aussi permettre d'être réalisable au regard du quotidien d'un enseignant à Ingré.

L'autre aspect concerne la question des sonneries d'alarme. M. le Maire a parlé d'exercice d'évacuation mais il y a aussi des exercices d'intrusion qui demandent un protocole très particulier. Il y a également des exercices de confinement qui ne concernent pas seulement des situations de menaces terroristes, mais aussi des pollutions extérieures.

Il précise que la ville, de par sa situation géographique, a l'obligation de mettre en place un plan de prévention et de mise en sureté (PPMS) qui doit être décliné dans tous les établissements scolaires. Dans ces contraintes, il faut que les sonneries d'alarme diffèrent des sonneries d'incendie et les écoles ne sont pas forcément équipées. Et ce système doit être audible partout.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

DC.16.014 - Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2016 « Education à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité à destination des 11-17 ans ».

Jenny OLLIVIER expose :

Le service jeunesse a pour habitude de proposer un chantier jeune aux 11-17 ans sur la commune, l'été. Cette année, le projet est de valoriser un télégraphe sur Ingré. L'idée est de reproduire en modèle réduit, celui qui existait rue de changelin. Cela a un coût assez conséquent donc une demande de subvention a été faite dans le cadre de l'appel à projet « éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à l'interculturalité à destination des 11-17 ans ». Cela concerne la phase 1 c'est-à-dire la 1^{ère} partie de la réalisation de ce télégraphe.

► **Pascal SUDRE**

Demande si le montant des travaux avait été chiffré et s'il y aura un artisan ou une entreprise qui viendra aider les animateurs et les jeunes.

▶ **Jenny OLLIVIER**

Indique que le coût du chantier global serait aux alentours de 7 000€. C'est pour cette raison que pour la 1ère phase, il y a une possibilité d'aide conséquente. Pour l'année suivante, une autre subvention sera demandée.

Le principe de la formation étant primordial, ce sont des artisans qui interviendront auprès des jeunes qui seront accompagnés d'un animateur et qui apprendront.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision

DC.16.015 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2017 pour le PACT

Evelyne CAU expose :

La saison culturelle 2016 de la Ville est susceptible d'être subventionnée par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) à hauteur de 50 % du budget artistique maximum selon les critères d'éligibilité de la Région.

Cette année, à la demande de la région Centre-Val de Loire, la Ville de la Chapelle Saint Mesmin s'associe à la demande de subvention, en intégrant plusieurs spectacles. Une convention signée par les deux villes désignera la ville d'Ingré comme cocontractant unique et indiquera les procédures de transmission de subvention au prorata du budget déclaré par la Ville de la Chapelle Saint Mesmin.

Un dossier a été déposé auprès du Conseil Régional pour présenter la saison culturelle d'INGRE 2017 ; celle-ci représente un montant de 84 265€ (spectacles Ingré et La Chapelle saint Mesmin).

▶ **Sylvie SIGOT**

Aurait voulu savoir comment allait fonctionner ce partenariat avec la Chapelle Saint Mesmin.

▶ **Evelyne CAU**

Indique qu'il va y avoir une convention entre les 2 villes pour que la ville de la Chapelle Saint Mesmin puisse bénéficier d'une subvention car à l'heure actuelle elle ne rentre pas dans le cadre d'un PACT. Ça pourrait lui permettre d'avoir cette subvention mais cela ne déduit pas la subvention attribuée à Ingré par la région depuis plusieurs années.

▶ **Sylvie SIGOT**

Demande s'il y a une incidence dans le choix de la programmation, des spectacles.

▶ **Evelyne CAU**

Répond qu'il n'y a aucune incidence et que la ville d'Ingré décide de sa programmation. L'idée est, dans un futur, d'avoir un partenariat plus important avec la Chapelle Saint Mesmin, de choisir peut être des spectacles ensemble et de faire en sorte que les 2 villes ne proposent pas un spectacle le même soir.

▶ **Sylvie SIGOT**

Ne comprend pas cette nécessité d'être avec la Chapelle Saint Mesmin.

▶ **Christian DUMAS**

Explique le principe : La région Centre-Val de Loire a mis en œuvre des PACT qui permettent de subventionner les coûts artistiques des saisons culturelles des communes. Depuis quelques mois, la Région Centre ne conclut plus de nouveaux PACT dans l'attente de pouvoir revisiter l'intégralité de ses aides en milieu culturel. Ce qui signifie qu'à ce jour, une commune qui n'est pas couverte par un PACT ne peut l'être. Or, la Chapelle Saint Mesmin souhaite aujourd'hui pouvoir être aidée financièrement pour sa programmation culturelle. Pour cela, et ne pouvant plus signer un nouveau PACT avec la Région Centre à ce jour, il lui a été proposé de se rattacher à une commune bénéficiant d'un PACT et de pouvoir, par ce biais-là, bénéficier d'une aide régionale. La Chapelle organisera elle-même sa programmation culturelle et Ingré en fera de même de son côté. Il n'y a pas d'incidence sur le montant de la subvention accordée par la Région à Ingré, il y aura juste une somme supplémentaire qui correspondra à la subvention obtenue par la Chapelle et qu'il faudra lui rétrocéder.

Ingré ne perd donc rien et la Chapelle y gagne quelque chose.

▶ **Daniel HOAREAU**

Comprend que souscrire à un PACT ça veut dire qu'à l'avenir ce sera quelque chose de permanent.

▶ **Christian DUMAS**

Répond qu'il espère bien.

▶ **Daniel HOAREAU**

Indique que quelque part, Ingré perd un peu de son autonomie. Il n'est pas là pour dire que c'est bon ou pas bon, il se demande juste si à l'avenir ce genre de montage sera récurrent.

▶ **Christian DUMAS**

Pense que M. HOAREAU a mal compris les PACT qui étaient en vigueur depuis de nombreuses années ; Ingré investit sur une programmation culturelle et demande en parallèle à la Région Centre de cofinancer une partie de cette programmation culturelle. En aucun cas la Région intervient dans les choix de celle-ci. Elle n'a aucun autre rôle que celui de verser à Ingré une aide financière.

▶ **Pascal SUDRE**

Indique qu'il ne s'oppose pas à une demande de subvention, bien au contraire mais ce qui le questionne c'est le montage qui a été fait avec la Chapelle Saint Mesmin. Il est inquiet sur l'avenir et sur le fait que le Conseil régional ne valide plus de nouveaux PACT. Il se demande aussi pourquoi sur les annexes la somme de 84 000€, correspondant à la ville d'Ingré, n'apparaissait pas. D'où son incompréhension sur le montage.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que l'annexe ne concerne qu'Ingré.

Sur la suppression du PACT, la région ne supprime pas l'aide au domaine culturel, elle est en train de revisiter son programme et au lieu de conclure des PACT, elle conclura d'autres formules qui s'appelleront sans doute différemment. Et pour éviter de pénaliser les communes pendant cette période transitoire de réflexion, elle autorise certaines communes à se rattacher à d'autres, ce qui est plutôt positif.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision

3 – Délibérations du Conseil Municipal

FINANCES

DL.16.081 – Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français à la suite du passage de l'ouragan Matthew en Haïti

Christian DUMAS expose :

L'ouragan Matthew qui a touché Haïti début octobre a fait plusieurs centaines de victimes. Il s'agit d'un des plus violents ouragans qui a touché la région des Caraïbes depuis une décennie. Afin de marquer sa solidarité avec Haïti, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association Secours Populaire Français afin de venir en aide aux nombreuses victimes et aider à la reconstruction de ce pays.

▶ **Pascal SUDRE**

Demande si il serait envisageable de demander au Secours Populaire d'intervenir sur l'aide qui a pu être apportée, pas forcément sur ces 1000€ mais plutôt d'une manière générale, à Haïti dans le cadre de ces catastrophes. Il pense que cela pourrait être intéressant.

▶ **Christian DUMAS**

Pense qu'effectivement une demande peut être faite au Secours Populaire par rapport à des opérations ponctuelles comme Haïti car ce sont des choses publiques. Cela pourrait être organisé de façon type « Écran d'Idées » avec des associations caritatives qui s'occupent à la fois des 1^{er} secours et de l'aide aux victimes pour Haïti ou sur d'autres terrains.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.082 - Avenant N°4 – Marché d'assurances dommages aux biens et risques annexes

Christian DUMAS expose :

La commune contracte une assurance pour un certain nombre de risques par rapport aux bâtiments municipaux notamment. Le montant des indemnisations que la commune a bénéficié s'élève à 95% du montant de la prime d'assurance et pour un assureur n'avoir que 5% de marge, c'est peu. Pour information, les assureurs considèrent qu'au-delà de 60%, l'assuré est un assuré à risque. Pour autant, il ne dénonce pas le contrat d'assurance, chose qu'il aurait pu faire, mais il propose à la commune de majorer la prime d'assurance de 25% faute de quoi il faudra trouver un autre assureur. Même si ces 25% représente une somme de 6 539.29€ et fait porter le contrat d'assurance à un peu plus de 32 000€, la compagnie d'assurance est sérieuse et rembourse relativement bien dans la limite du contrat. Il est donc proposé d'accepter cette majoration de 25% sur la prime d'assurance.

▶ **Philippe GOUGEON**

Demande s'il y a une raison particulière pour que la commune soit arrivée à ce stade-là ? S'il y a eu beaucoup de méfaits.

▶ **Christian DUMAS**

Indique que la raison est l'accumulation de petits méfaits survenus par exemple sur les centres de loisirs il y a 1 an 1/2 ainsi que la porte du garage du gymnase. Il précise qu'il faut ramener les choses à leur juste proportion car 95% de la prime d'assurance c'est 95% de 26 000€. Aujourd'hui 24 000€ de travaux c'est quelque chose de relativement réduit sur l'ensemble des biens communaux et il faut malheureusement peu d'éléments pour arriver très vite à cette somme.

▶ **Philippe GOUGEON**

Demande si le contrat n'avait pas été minimisé lors de sa conclusion.

▶ **Christian DUMAS**

Répond que le contrat était intéressant pour Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

RESSOURCES HUMAINES

DL.16.083 - Modification du tableau des effectifs au 1er décembre 2016 : suppression d'un poste

Christian DUMAS expose :

Cette délibération concerne la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, l'effectif budgétaire passe donc de 8 à 7 postes.

▶ **Pascal SUDRE**

Demande quel enseignant est concerné et si cela a été son choix de partir.

▶ **Christian DUMAS**

Indique qu'il s'agit du professeur de Cor et qu'il était sous un statut de contractuel. Il précise que si on peut avoir un professeur titulaire qui en capacité d'enseigner la discipline, on ne doit pas faire appel à un contractuel car le titulaire est prioritaire. La commune a encore des contractuels notamment sur des disciplines musicales où il n'y a pas de titulaires qui postulent sur ces postes-là.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

AGGLOMÉRATION

DL.16.084 - Statuts de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Transfert de nouvelles compétences en vue de la transformation en communauté urbaine et en métropole

DL.16.085 - Transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine - Décision de principe - Approbation du projet de statuts - Choix de la dénomination

DL.16.086 - Transformation en communauté urbaine et en métropole - Modalités d'exercice des compétences transférées relevant du budget principal - Approbation d'une convention-type de gestion transitoire

DL.16.087 - Transformation en communauté urbaine et en métropole - Modalités d'exercice de la compétence « eau » - Approbation d'une convention-type de gestion transitoire

DL-16.088 - Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain

DL-16.089 Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Vœu pour l'acquisition du statut de Métropole

Christian DUMAS expose :

Il s'agit d'une série de plusieurs délibérations qui concerne la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Les décisions qui vont être prises ce soir, ce sont des décisions importantes avec un grand historique de la commune et l'intercommunalité. Il rappelle quelques dates :

- 1964 : création de l'intercommunalité avec à l'époque ce qui s'appelait le SIVOM avec 12 communes fondatrices dont Ingré.
- 1999 : passage en communauté de commune
- 2002 : passage en communauté d'agglomération

Le chemin parcouru depuis 1964 a été sinueux, a été semé d'embûches et d'hésitation car les discussions qui ont eu lieu ces dernières semaines, elles ont également eu lieu en 2002, en 1999 ainsi que dans les années 60. Pour autant les différents élus qui se sont succédés dans cette commune, comme dans les autres, n'ont jamais renoncé à cette idée d'intercommunalité. Les 12 communes à l'origine, puis les 20, puis plus récemment les 22, se sont toujours inscrites dans cette volonté d'avancer vers plus de cohésion.

La question qui est posée ce soir c'est de savoir si individuellement, commune par commune mais surtout collectivement, on veut faire un nouveau pas vers l'intercommunalité afin à la fois de mieux répondre aux attentes des communes et aux besoins des concitoyens.

Cette question s'est posée à chaque changement et à chaque fois la réponse était positive, ce qui a engendré au fil des années un certain nombre de transfert de compétence. Aujourd'hui, un recul, depuis 1964, peut être fait sur ces différents phénomènes d'intercommunalité.

Les faits quels sont-ils ? Ils sont sur un certain nombre de sujets comme la possibilité d'avoir, à Ingré, depuis maintenant 20 ans un assainissement de qualité, respectueux de l'environnement, ce qui est important pour nos concitoyennes et concitoyens, grâce à la création d'une réelle station d'épuration à la Chapelle Saint Mesmin en lieu et en place des stations d'épuration vieillissantes et quasi inopérante de certaines communes dont Ingré.

Dans le domaine de la collecte des déchets, ce transfert de compétence aura permis de mettre en œuvre le tri sélectif et la création des déchetteries. Celle d'Ingré va être entièrement revue dans les prochains mois et plus récemment il y a la possibilité de collecte à domicile des déchets vers pour les seniors.

A Ingré, on bénéficie d'un transport collectif urbain de qualité avec récemment la création d'une nouvelle ligne, avec une meilleure régularité pour la ligne structurante qui dessert le centre-ville d'Orléans, des amplitudes horaires plus importantes en fin de semaine et une tarification nettement plus attractive notamment pour les jeunes étudiants et les apprentis avec une baisse de 30% de l'abonnement mensuel.

Sur le plan économique, le transfert de compétence à l'agglomération a permis la création de la ZAC des Guettes avec de nombreuses créations d'emplois.

La compétence « des gens de voyage » a permis la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur Ingré et donc de se mettre en conformité avec l'obligation légale d'avoir une aire d'accueil.

Il cite les thèmes les plus emblématiques, les plus visibles et les plus importants pour cette intercommunalité au sein même de la commune d'Ingré.

Il lui semble, à la lueur de ces faits, de ces transferts de compétences qui se sont opérés dans les années antérieures, que l'intercommunalité a été une source d'évolution pour les communes, pour les territoires et une source d'amélioration du service public municipal qui est dû à l'ensemble des concitoyens.

Aujourd'hui il faut se prononcer sur une nouvelle évolution de l'intercommunalité avec des nouveaux transferts de compétences qui vont toucher principalement l'espace public, l'eau et l'ensemble des zones d'activités.

Faut-il avoir peur de cette évolution. Il ne le pense pas car cette évolution lui semble tout à fait opérante et rationnelle.

Cette nouvelle étape s'inscrit dans une volonté qui a déjà été exprimée depuis quelques années, celle de rejoindre d'autres communes pour ensemble pouvoir offrir un meilleur service public de qualité. C'est ce que la commune d'Ingré fait déjà depuis quelques années comme par exemple un rapprochement dans la politique d'achat qui a permis de générer des économies tout en ayant le même service, également dans la politique culturelle où certaines manifestations ont été réalisées en partenariat avec d'autres communes.

Il pense qu'il faut être vigilant car il faut que chaque commune conserve impérativement son identité et c'est une volonté unanime des 22 communes. Il faudra également, dans le respect de chaque identité, que l'ensemble des communes soit associé aux grandes décisions qui seront prises par l'intercommunalité. Ce qui sera le cas dès janvier prochain avec le nouveau pacte de gouvernance qui associera au sein de l'exécutif communautaire l'ensemble des communes et cela quel que soit leur taille et leur sensibilité politique.

Il précise que l'ordre des délibérations est imposé par la loi.

La 1^{ère} délibération concerne le transfert de nouvelles compétences à la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire car dans un premier temps, si cela se fait, les compétences seront transférées et c'est à ce moment-là qu'il peut y avoir passage en communauté urbaine. Les compétences sont principalement en matière d'espace public et d'eau. Dans la 1^{ère} année de passage en communauté urbaine, une délibération sera faite car il y aura rétrocession de l'ensemble des compétences auprès des communes le temps que la communauté urbaine, si elle se fait, puisse se mettre en ordre de marche. La 2^{ème} délibération concerne la transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine. C'est une décision de principe avec l'approbation du projet des statuts et le choix d'une nouvelle dénomination. La loi imposait que cela se fasse dans le courant de l'année 2017 et pour des raisons d'opportunité financière, il a été décidé collectivement d'avancer la date au 1^{er} janvier 2017, l'enjeu étant de l'ordre de 6 millions d'euros et que 2.5 millions seraient immédiatement reversés en forme de dotation aux communes selon une règle de proportionnalité en nombre d'habitants. Pour Ingré cela représente 78 000€.

La 3^{ème} délibération concerne l'approbation d'une convention type de gestion transitoire c'est-à-dire que dans la 1^{ère} année de fonctionnement de cette communauté urbaine, si tenté qu'elle se fasse, celle-ci rétrocèdera à l'aide d'une convention type la gestion de façon transitoire pendant 1 an de l'ensemble des domaines de compétence qu'elle serait amenée à reprendre. Par exemple, même si la gestion de l'espace public est transférée au 1^{er} janvier en terme de compétence à la communauté urbaine, pendant la 1^{ère} année, la commune d'Ingré continuerait à gérer son espace public tout comme elle le gère aujourd'hui. Ce qui signifie aussi que pendant cette période de gestion transitoire, aucun agent des compétences transférées ne serait transféré des communes à l'agglomération. Il est possible qu'au-delà de cette 1^{ère} année si la future communauté n'est toujours pas opérationnelle, cette convention de gestion transitoire soit prorogée de quelques semaines, de quelques mois.

La 4^{ème} délibération concerne la transformation de la communauté urbaine en métropole. La loi imposait d'avoir 400 000 habitants à une agglomération pour pouvoir devenir métropole. Le 1^{er} ministre s'est engagé à proposer une modification de cette loi en ne raisonnant plus en terme d'habitant au sein de l'agglomération mais au nombre d'habitants au sein d'un bassin de vie donc le seuil des 400 000 n'est pas abaissé mais le périmètre est lui augmenté. Orléans ayant un bassin de vie de 400 000 habitants, elle peut être métropole sous réserve bien évidemment de l'accord de l'assemblée nationale. Ce projet de loi a été soumis au sénat en 1^{ère} lecture et celui-ci, contre toute attente, a refusé ce texte. Ce texte

va passer en procédure accélérée directement en 2^{ème} lecture à l'assemblée nationale sous une période d'un mois, normalement le 12 décembre. Sous réserve de cette modification législative qui est impérative, la communauté urbaine pourrait se transformer en métropole, sachant que les compétences de la métropole diffèrent un peu des compétences de la communauté urbaine. Elles sont plus importantes mais pour Ingré, elles sont extrêmement limitées.

La 5^{ème} délibération concerne un pacte de gouvernance et de confiance métropolitain qui a été élaboré par un groupe de travail d'élus toute sensibilité politique confondue.

La 6^{ème} délibération concerne l'évolution institutionnelle avec un vœu pour l'acquisition du statut de métropole. Ce statut apparait à un bon nombre de membres de l'intercommunalité comme quelque chose d'important en terme de lisibilité de l'extérieur notamment sur tout ce qui touche à l'économie, mais également en terme de dotation de l'état beaucoup plus importante.

Il rappelle que le Conseil de communauté s'est prononcé à une très large majorité pour cette transformation et pour ces délibérations et il appartient maintenant à chaque conseil municipal de se prononcer. Etant entendu que la chose se fera sauf à ce que les 2/3 des communes représentant 50% de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 des communes s'y opposent auquel cas les délibérations adoptées en conseil de Communauté deviendraient nulles et sans effet. Si tel n'est pas le cas, le projet se fera à la fois aux transferts de compétence, à la fois au passage de la communauté urbaine, à la fois sur la convention type de gestion transitoire et à la fois sur le passage en métropole.

A Ingré il a été organisé plusieurs phases d'information : une réunion en commission générale en présence du président Charles-Éric LEMAIGNEN, une réunion publique à laquelle plus de 250 Ingréennes et Ingréens ont participé. Un courrier a été mis au sein de l'Ingré Contact rappelant l'évolution des choses, rappelant l'évolution de la procédure en disant que ce jour le Conseil aurait à se prononcer ainsi que le positionnement du maire. L'information a été largement relayée auprès des concitoyennes et concitoyens d'Ingré et il n'y a pas eu de questionnement de leur part sauf à dire que le service public était important. Sur ce point, tout le monde en est bien conscient et pour réussir cette nouvelle étape d'intercommunalité, il faut conserver à l'esprit le service public de qualité, la proximité, la rapidité d'intervention, l'efficacité et l'efficacités.

► **Pascal SUDRE**

« Cher-e-s élus, cher-e-s Ingréennes et Ingréens présents ce soir dans la salle, C'est au nom du groupe des élus du Parti Communiste Français- Front De Gauche que je m'exprimerai ce soir et mon propos portera sur les 6 délibérations relatives au passage de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire en Communauté Urbaine, aux transferts de compétence de notre commune d'Ingré en direction de cette nouvelle entité administrative et politique, et pour finir sur le vœu quant à l'éventualité de transformation de cette Communauté Urbaine en Métropole.

Permettez-moi tout d'abord de vous préciser que cette intervention n'a pas pour objet d'alimenter une quelconque polémique, ou de s'inscrire dans un positionnement dogmatique. Au vu des délibérations qui nous sont proposées, de l'importance de leur contenu et des conséquences dramatiques pour l'ensemble des Ingréens, si bien sûr, elles sont adoptées, notre groupe a de nouveau souhaité interpellier les élus de la majorité municipale, et de la minorité, sur leur responsabilité quant au devenir d'Ingré, de son service public, des agents de la collectivité et de ses habitants, les citoyens ingréens et d'une manière plus générale et non moins importante, sur le caractère démocratique de nos institutions. Avant toute chose, et afin de bien resituer le contexte et les enjeux relatifs à l'évolution de notre commune, il apparait indispensable de retracer brièvement son histoire pour bien comprendre ce qui nous est proposé. Nous regrettons que ce travail n'ait pas été effectué par la majorité municipale car comme le répétait, Georges Séguy un ancien dirigeant du parti Communiste Français, dirigeant syndical, résistant et déporté à Mauthausen, comment savoir où l'on va si on ne sait pas d'où l'on vient. L'histoire d'Ingré, comme écrit dans Ingré Contact, ne peut pas se résumer aux seules transformations survenues à partir du 27 novembre 1964, date de la création du Syndicat Intercommunal à vocation multiple, ainsi qu'aux principales dates liées à l'intercommunalité, au risque de réécrire l'histoire et de jeter aux oubliettes l'engagement de millions de citoyens au service de notre pays et notre commune. Le nom originel d'Ingré est Unigradus, mentionné dans un acte daté du 19 juin 946 cédant ce fief appartenant à Hugues le Grand, duc des Francs à l'abbaye de Chartres. Par la suite, le nom évolue en Unagradu, puis, Ingréio et enfin Ingré.

La paroisse d'Ingré acquiert le statut de municipalité avec le décret du 12 novembre 1789 de l'Assemblée Nationale puis celui de « commune », au sens de l'administration territoriale actuelle, par le décret de la Convention nationale du 10 brumaire an II soit le 31 octobre 1793. Il faut toutefois attendre la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale pour qu'un régime juridique uniforme soit défini pour

toutes les communes de France, point de départ de l'affirmation progressive des communes face au pouvoir central.

Aucun événement de restructuration majeure du territoire, de type suppression, cession ou réception de territoire, n'a affecté la commune depuis sa création

Ces quelques repères historiques permettent de comprendre, que la création d'Ingré, en tant qu'administration territoriale, comme toutes les autres communes, issues de la Révolution Française, s'inscrit bien dans cette volonté de décentraliser le pouvoir central et d'octroyer la possibilité aux citoyens de s'organiser localement, eu égard à la culture des territoires et la spécificité des populations. Comment donc, et de quel droit, peut-on décemment réduire à néant plus de deux siècles d'histoire républicaine, d'un seul revers de main ?

Nous n'osons penser qu'une seule réunion publique, et une mini publication, suffirait à se prévaloir d'une réelle démarche d'information et de consultation des Ingréens pour pulvériser deux siècles de citoyenneté.

Il est, en effet, bien question, au travers de ces 6 délibérations, et du transfert des principales compétences de notre commune que sont notamment l'eau, les voiries, le Plan Local d'Urbanisme et les équipements culturels et sportifs de vider notre collectivité de ses attributs et de lui ôter son pouvoir décisionnaire.

Certains pourraient penser, à juste titre, que le fait de s'engager dans cette direction, au risque de faire disparaître la commune d'Ingré, n'est pas en soit dramatique dans la mesure où les objectifs énoncés seraient de pérenniser le service public et de le rendre plus réactif, de rendre attractif notre territoire et de maintenir une instance de proximité. Un monde merveilleux en quelque sorte avec un service public de très haute qualité et le plein emploi à l'image de l'Union Européenne et la création de la zone Euro qui, sans trop forcer le trait, n'est pas vraiment une réussite pour les citoyens européens mais surtout une opportunité pour les marchés financiers et la spéculation.

Contrairement à ce qui est dit, le transfert de compétences en direction de la Communauté Urbaine sera synonyme d'une dégradation du service public, savamment organisé par la baisse des effectifs, une attaque en règle contre le statut d'agent de la fonction publique, et au fil des mois et des années une transformation du service public en service au public délégué à des entreprises privées dans le cadre de délégations de service public.

Il n'est pas question dans mon propos d'opposer le service public au secteur privé mais force est de constater, au regard de ce qui a pu s'opérer, à la poste, par exemple, que le résultat est plus que catastrophique sur le plan humain mais aussi sur la qualité du service rendu aux usagers.

N'est-il pas non plus surprenant et contradictoire de mettre en exergue la notion de proximité dans la mesure où l' élu municipal n'aura quasiment plus de pouvoir de décision ?

Comme c'est le cas très régulièrement dans les réunions de quartiers, les seules paroles de l' élu d'Ingré face aux questions des Ingréens se résumeront-elles à : « je ne sais pas, ça dépend de la Communauté Urbaine »

Vous l'aurez bien compris, l'importance des décisions qui seront prises aujourd'hui se situe surtout dans les orientations politiques au regard d'une transformation majeure de nos institutions et d'un affaiblissement sans précédent de notre commune d'Ingré. Qu'on la nomme Communauté Urbaine ou Métropole, là n'est pas le sujet principal qui doit animer notre réflexion.

La question centrale qui doit nous guider dans notre positionnement est finalement assez simple :

Est-ce que le passage en communauté Urbaine et éventuellement en Métropole, avec son corollaire de compétences transférées, représente une réelle opportunité à saisir pour notre commune d'Ingré ?

Les élus du groupe communiste et républicain ne le pensent pas. Au-delà de nos craintes sur le devenir de notre commune d'Ingré, exprimée à plusieurs reprises, notamment dans cette instance, et qui a conduit notre groupe à quitter le groupe de la majorité municipale, les réponses à nos demandes d'explicitations chiffrées, de précisions sur certaines modalités de transfert, ainsi que de compréhension sur l'organisation du personnel territorial, notamment en direction du Président de l'Agglo peuvent pour l'essentiel se résumer ainsi :

On signe tout de suite, et on se donne un an, toute l'année 2017, pour réfléchir plus concrètement à comment on va s'organiser

Surprenant, pour ne pas dire édifiant, de recevoir une telle réponse mais cohérent avec l'ensemble du dispositif de communication mis en place sur notre territoire communautaire et notre commune pour nous faire avaler la pilule.

La réunion publique qui s'est déroulée à Ingré est à ce titre riche d'enseignements. Cette instance censée être un espace de débat se transforme en opération de marketing dans laquelle les premières paroles du Président de l'Agglo consiste à dire, avant même de présenter le projet, que de toutes façons, nous n'avons pas le choix.

Pas très démocratique tout ça !

Que dire du témoignage d'une Ingréenne qui a dû attendre 9 mois avant que sa demande d'apposition d'un passage piéton soit réalisé devant chez elle et d'entendre de la part de ce même président que ce témoignage est anecdotique et caricatural.

Pas très respectueux tout ça !

Que dire aussi des paroles prononcées et écrites sur la notion d'attractivité d'une communauté Urbaine et d'une Métropole et sur le fait de faire partie des territoires qui comptent en France. Rentrer en compétition, de manière permanente, avec les autres territoires, est-ce cela le projet que l'on nous propose ? Où sont passées les valeurs républicaines de nos institutions et des élus ? Où sont passées les valeurs d'égalité et de fraternité sur tout le territoire français ?

N'y a-t-il pas un risque d'aggraver les inégalités déjà existantes, de renforcer l'isolement et la désocialisation d'une partie grandissante de nos concitoyens, et d'alimenter ainsi les thèmes de rejet véhiculés par des groupuscules et partis extrémistes ?

Notre responsabilité d' élu de la république est grande. Eloigner les centres de décisions politiques du citoyen est une faute majeure en ces temps où la proximité de l' élu avec le citoyen reste une valeur refuge pour notre collectivité et notre république.

Avant de conclure, quelques mots sur la fameuse et non moins fumeuse délibération portant sur l'adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain. Des mots pompeux et vides de sens n'ayant pour seul objet que d'octroyer des vices présidences à une partie de la minorité communautaire, une sorte de dote pour sceller un mariage d'intérêts partisans, et clientélistes.

Le plus gênant et le plus scandaleux au travers des délibérations qui sont soumises à notre approbation, c'est bien leur caractère anti-démocratique avec un grand absent : le citoyen.

Sans aucun mandat de la part des ingrèennes et Ingréens, sans qu'aucune orientation politique de ce type ne soit inscrite dans les projets de campagne des différentes sensibilités lors du scrutin de 2014, il nous est demandé ce soir de nous prononcer sur le devenir de notre commune qui s'apparente plus à une mise à mort qu'à une réelle opportunité à saisir.

Si les élus que nous sommes s'opposent fermement à ce projet de transformation de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et aux transferts de compétences de notre commune vers la Communauté Urbaine, en sachant que la commune d'Ingré ne pourra pas revenir en arrière une fois que les délibérations seront approuvées, nous restons attachés aux principes de coopération avec les autres communes de l'Agglo, principe qui nous permet de conserver nos prérogatives et notre souveraineté.

Nous ne pouvons accepter de signer un chèque en blanc et de prendre des décisions, sans mandat et sans que l'on puisse nous dire concrètement l'intérêt d'un tel projet pour la population Ingréenne.

L'exemple de la restructuration du service public Hospitalier, avec la création des Agences Régionales de Santé, la fermeture des hôpitaux de campagne, des maternités comme Pithiviers, de la dégradation des conditions de travail des soignants et des conditions d'accueil des soignés, des suicides, ne sont-ils pas des éléments suffisants pour remettre en question la fausse idée qu'une super structure regroupant plusieurs unités de travail est plus opérationnelle que des unités de travail indépendantes ? Contrairement à ce qui est clamé à tout bout de champ, accepter un tel projet, ce n'est pas inscrire Ingré dans un avenir radieux, mais plutôt signer un retour vers le passé, avec en toile de fond, un appauvrissement généralisé de la population.

Respectueux des ingrèennes et Ingréens qui nous ont fait confiance en 2014 pour porter un projet progressiste et démocratique, sans mandat de leur part et dans la cohérence avec notre positionnement, nous ne participerons donc pas aux votes concernant ces pseudo délibérations.

Toujours dans un souci de cohérence et de respect envers les Ingréennes et Ingréens, et même si cet exercice ne nous est pas familier, nous quitterons cette séance du conseil municipal dont les 6 délibérations relatives au passage en Communauté Urbaine ne nous apparaissent pas revêtir un caractère démocratique. »

► **Christian DUMAS**

Souhaite préciser à M. SUDRE, avant son départ, que ce n'est pas Georges SEGUY qui a dit « quand on ne sait pas d'où on vient, on ne sait pas où on va » c'est Antonio GRAMSCI.

Monsieur Pascal SUDRE, Monsieur Daniel HOAREAU, Madame Sylvie SIGOT et Madame Roselyne RAVARD quittent le Conseil Municipal.

► **Philippe GOUGEON**

(?) 1:26:30 à 1:30:00 – Micro défectueux

► **Arnaud JEAN**

Trouve l'attitude des amis du Front de gauche particulièrement peu respectueuse des élus du Conseil Municipal toutes sensibilités confondues, peu respectueuse au regard du public qui est présent et toujours fidèle et de ne pas avoir eu cette transparence d'engager le débat comme cela a toujours été fait de manière respectueuse et ouverte. Il trouve cette attitude peu en phase avec les valeurs qui ont été proférées pendant une dizaine de minutes.

Il souhaite remercier les services car derrière les délibérations qui sont proposées il y a un immense travail de la part de la direction générale, des services techniques et beaucoup d'autres services. Il souhaite également saluer ce dialogue réinstauré.

La concertation faite à Ingré est pour lui exemplaire, sûrement au-dessus de la plupart des 22 communes qui l'ont faite. Concernant les agents, le Maire a eu un dialogue permanent que ce soit lors des instances représentatives, auprès des organisations syndicales ou en réunion plénière.

Quand il apprend qu'en comité technique il y a eu unanimité des représentants des agents sur les délibérations qui sont proposées ce soir, il a du mal à penser qu'on puisse se substituer au libre arbitre de ces personnes et au fait qu'elles puissent en leur âme et conscience voter pour les personnes qui les ont représentées.

Il trouve qu'ils ont collectivement progressé sur les compréhensions mutuelles et sur les enjeux qui veulent être partagés.

Lors de la réunion publique, il s'attendait à avoir un spectacle théâtral de la part de certains élus qui depuis des mois, des années sont opposés. Ce comportement est facile devant un public restreint. Par contre c'est autre chose que de se lever devant 300 personnes et de faire valoir ses valeurs et ses positions. Là effectivement il faut avoir du courage ; Monsieur le Maire l'a fait, Charle-Eric LEMAIGNEN l'a fait et M. GOUGEON l'a également fait.

Il n'a pas entendu ce soir-là la moindre opposition. Il y a eu le témoignage qui a résumé un cumul de maladresse mais l'action de l'agglomération et de la commune ne peut pas être résumée à ce genre de situation qui est regrettable. Ce soir-là, il y avait toute génération, des hommes, des femmes de toutes sensibilités et il n'a entendu personne dire qu'il y était opposé. Il a entendu des précautions, des questionnements mais aucunement d'opposition et encore moins de la part de personnes qui disent être en lien avec la population et qui ce soir se dérobent face à un débat en Conseil Municipal.

Il est plutôt fier d'avoir participé quasiment toute sensibilité confondu à ce travail de concertation et de dialogue.

► **Christian DUMAS**

Il remercie M. JEAN et M. GOUGEON.

Il regrette également le départ des collègues du Conseil Municipal parce que c'est toujours plus simple de refuser le débat.

Il souhaite dire quelques mots sur ce qui a été dit ; Il y a des choses sur lesquelles il ne discutera pas : la spéculation, la zone euro, le plein emploi car il pense qu'il y a d'autres lieux pour débattre de cela.

Il ne peut pas laisser dire que ce passage en Communauté Urbaine est un sale coup fait aux agents municipaux parce que comme Arnaud JEAN l'a dit tout à l'heure les agents municipaux ont voté par le biais de leurs représentants de façon unanime en Comité Technique et il en prend témoin les élus qui y siègent. Deux Comités Techniques ont été tenus car lors du 1^{er} il y avait un point où les agents souhaitaient avoir des précisions. Un courrier du Président de l'Agglomération leur a été présenté et au vu de cela, les agents se sont dit rassurés par l'explication qui en était faite et ont, de façon unanime, voté ce passage en Communauté Urbaine.

Il y a une série d'éléments non factuels qui a été dite par M. SUDRE. Dire que le passage en Communauté Urbaine, que le transfert de compétence va engendrer des suppressions d'effectifs est fondamentalement faux. Il ne sait pas ce qui va se passer dans l'avenir mais il sait ce qu'il s'est passé depuis 20 ans : la gestion des déchets a créé de l'emploi ainsi que l'assainissement. Dire que tout va être transféré au privé est complètement faux : le pourcentage de la collecte des déchets assurée en régie est supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était il y a 10 ans. Dire « on dira ensuite à nos concitoyens c'est pas moi, c'est l'AggLO » cela ne s'est jamais fait à Ingré : Si un citoyen a un souci, on se renseigne nous-même et on lui apporte une réponse.

M. SUDRE a évoqué le passage piéton qui a été réalisé au bout de 8 mois sur la route Nationale et bien évidemment c'est un mauvais fonctionnement des services. Une situation exceptionnelle ne peut pas être résumée en disant « voyez l'intercommunalité, la communauté d'Agglo, ils ne sont pas bons car ils ne sont pas capables de faire un passage piéton en moins de 8 mois » parce que M. SUDRE pourrait également dire que certes il a fallu 8 mois pour faire un passage protégé mais il n'a fallu que 2h à la communauté d'agglomération pour mettre à la disposition d'Ingré 4 agents de l'AggLO avec deux pompes de 100M3 pour vider les pavillons lors des inondations.

Sur les vice-présidences, le pacte de gouvernance ne peut pas se résumer en la possibilité pour quelques élus de devenir Vice-Président. Si la Communauté Urbaine se fait il y aura de plus en plus de sujets qui vont être gérés au niveau de la Communauté Urbaine et il lui semble important que l'ensemble des communes puissent participer au comité de direction pour pouvoir discuter et valider les sujets.

Le dernier point, est un point de désaccord fondamental avec les collègues qui ont jugé bon de ne pas échanger ce soir en quittant la salle. Le fait de dire « mais on n'a pas reçu mandat en 2014 pour faire ça » lui paraît surprenant. Lorsque l'on donne un mandat lors d'une élection, qu'il s'agisse d'une commune, d'un Député, d'un Président de la République, on ne lui demande pas de revenir devant le peuple à chaque fois qu'il aura à prendre une décision. Son souci n'était pas de revenir devant les citoyens en leur demandant ce qu'ils en pensent mais la question était surtout de permettre à chacun de répondre à une question en pleine connaissance de cause. Il n'insinue pas que les citoyens ne sont pas capables de comprendre les choses, il veut seulement dire qu'en regardant le sujet 3 heures par jour depuis 6 mois, on a encore des doutes et des incertitudes et des questionnements et poser le débat qui n'appelle une réponse que par oui et par non, lui paraît se moquer des gens. La preuve en est c'est qu'une commune a voulu jouer ce jeu-là et 75% de seulement 10% des gens qui se sont prononcés, ont voté contre. Et quand bien même, la commune va passer en Communauté Urbaine et lors de la dernière conférence des maires, il ne l'a pas entendu refuser l'augmentation de la dotation.

Il pense, comme l'ont dit également M. GOUGEON et M. JEAN, que cette nouvelle voie est positive. C'est dans l'ordre des choses et si les communes veulent continuer à avoir des services publics de qualité, à pouvoir aller de l'avant, il faut impérativement passer par cette voie d'évolution.

DL.16.084 - Statuts de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Transfert de nouvelles compétences en vue de la transformation en communauté urbaine et en métropole

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.085 - Transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine - Décision de principe - Approbation du projet de statuts - Choix de la dénomination

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.086 - Transformation en communauté urbaine et en métropole - Modalités d'exercice des compétences transférées relevant du budget principal - Approbation d'une convention-type de gestion transitoire

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.16.087 - Transformation en communauté urbaine et en métropole - Modalités d'exercice de la compétence « eau » - Approbation d'une convention-type de gestion transitoire

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL-16.088 - Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL-16.089 Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Vœu pour l'acquisition du statut de Métropole

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

► Christian DUMAS

Remercie ses collègues de ce positionnement. Il tient à remercier l'ensemble des élus pour leur assiduité sur l'ensemble des réunions qu'il s'agisse des réunions publiques ou des réunions de travail qui ont été collectivement organisées sur ce sujet.

Il s'associe à M. JEAN et remercie la Directrice Générale des Services, la Directrice des Services Techniques ainsi que tous les services municipaux qui travaillent beaucoup sur ces sujets-là et qui vont encore beaucoup travailler.

Ces délibérations feront date comme d'autres ont fait date au fil des dernières décennies par rapport à l'intercommunalité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.16.090 – Vente de la parcelle cadastrée YB n°875 par Mme DENIAU Jacqueline à la commune d'Ingré

Guillaume GUERRÉ expose :

Il s'agit de la vente de la parcelle cadastrée section YB n° 875, par Mme DENIAU Jacqueline, la propriétaire, qui est concernée par un alignement rue du Château d'Eau. Elle souhaiterait régulariser cette situation.

Cette parcelle est située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit d'une toute petite surface de 37m².

La valeur du bien est estimée par les services à 20€ le m², ce qui donne un total de 740€

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

4. Informations

Arnaud JEAN :

Ingré lance une année Jean ZAY. Le point de départ ce sera le 6 décembre dans le cadre d'une soirée écran d'idée à 20h sur un débat sur la laïcité et Jean ZAY avec les personnes du laboratoire de la laïcité du Loiret. Une année qui va être rythmée trimestriellement et les propositions qui ont eu lieu hier soir au comité scientifique font qu'il y en aura beaucoup plus régulièrement. Saluer l'œuvre de ce grand républicain humaniste mais aussi et surtout voir comment ses réflexions, sa pensée, son action ont une formidable résonance avec les périodes que nous traversons et les enjeux qui se posent à nous par rapport à des questions de laïcité, d'éducation, de la jeunesse, du sport pour tous, d'accès à la culture. Bref c'est un beau programme qui est en train de s'élaborer collectivement.

Christian DUMAS :

Rappelle quelques dates :

- La collecte de la banque alimentaire, cette année aura lieu exceptionnellement le 19 novembre, soit une semaine avant la date officielle, sur le parking de l'enseigne carrefour market,
- La 3^{ème} édition du festival d'alternative alimentaire les 19 et 20 novembre à l'espace culturel Lionel Boutrouche,
- Dans la programmation culturelle, le 25 novembre à 20h30, harcèlement avec les fous de Bassan à l'espace Culturel Lionel Boutrouche,
- La remise des jouets de l'opération père-Noël vert au restaurant scolaire avec le verre de l'amitié, le 28 novembre à 17h45 à la salle Guy Durand,
- La sainte-Andréa, tous les 30 novembre à l'espace Culturel Lionel Boutrouche,
- Le téléthon organisé avec l'association « Espérance Guérison » du 2 au 4 décembre au gymnase de la Coudraie,
- Le colis des anciens aura lieu le 3 décembre au matin à la salle des fêtes,
- Une réunion publique sur le PLU le 7 décembre à la salle des fêtes,
- L'audition de Noël de l'école de musique le 14 décembre à l'espace culturel Lionel Boutrouche,
- Le Conseil Municipal de décembre aura lieu le 16 décembre à 19h,
- Les vœux du Maire auront lieu le 9 janvier à 18h30 et le 10 janvier à 17h45 pour le personnel municipal à l'espace culturel Lionel Boutrouche,
- La sainte Barbe aura lieu le 14 janvier à 10h30.

5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.